



## ASC... ça grince !

De nombreux personnels réalisent ce qu'ils ont perdu au titre des Activités Sociales et Culturelles (ASC) en passant d'un Comité d'Établissement (CE) géré par la CFE-CGC, comme les CE ex-Contenus, SCE et Orange France Siège, au CE IMTW...

### ■ Témoignages de salariés

- « Avec le CE IMTW, j'ai perdu un peu plus de 400€, explique très énervée Amandine, maman d'un garçon de 13 ans. On se demande ce que fait le CE avec les 1000 € en moyenne que la Direction donne pour les salariés qui travaillent chez Orange. C'est inadmissible ! »
- « Moi j'ai perdu toutes les prestations CE que j'avais grâce au tableau magique car je refuse de donner ma feuille d'impôts pour obtenir un Quotient Familial qui, de toutes les façons, me fera aussi perdre de l'argent par rapport aux prestations auxquelles j'avais droit l'année dernière », ajoute François.



- « Et moi, je ne comprends vraiment pas pourquoi l'année dernière je pouvais bénéficier de chèques vacances sans avoir à verser 1€ alors que cette année je suis obligée de payer pour en avoir... Et avant de partir en vacances, je ne peux vraiment pas me permettre de dépenser de l'argent pour ce type de prestations. Soit on me les donne via l'enveloppe qui m'est attribuée, soit je ne les prends pas. Mais ça fait mal au cœur quand je vois tout ce que j'avais l'année dernière et le peu que j'ai cette année », témoigne Angélique.

- En effet, avec la tableau magique mis en place aux CE ex-Contenus, SCE et Orange France Siège conformément à la politique ASC de la CFE-CGC, en fonction de la bande à laquelle on appartient et de son nombre d'enfants, on sait à l'avance combien on peut dépenser et quelles prestations on pourra utiliser.
- Claire, transparente, facile à utiliser et non intrusive, cette méthode a été plébiscitée au sein d'IMTW par l'ensemble des salariés du CE ex-Contenus.

### ■ Rendez-nous le tableau magique !

Comparez vous-même le total des prestations auxquelles vous avez droit actuellement, si vous réussissez à avoir cette info auprès du CE actuel, avec celles que vous auriez en toute transparence et à l'avance si vous pouviez bénéficier d'un CE géré par le CFE-CGC, comme nos collègues de SCE et Orange France Siège, dans notre tableau ci-dessous :

Classification	Sans enfant	1.enfant	2.enfants	3.enfants	Enfant. Sup
Alternants	600 €	750 €	900 €	1050 €	150 €
B (I.2 - I.3)	950 €	1100 €	1250 €	1400 €	150 €
C (II.1 - II.2)	820 €	970 €	1120 €	1270 €	150 €
D (II.3 à III.1)	740 €	890 €	1040 €	1190 €	150 €
Dbis (III.2 - III.3)	660 €	810 €	960 €	1110 €	150 €
E (IV.1 - IV.2)	580 €	730 €	880 €	1030 €	150 €
F (IV.3 - IV.4)	500 €	650 €	800 €	950 €	150 €
G (IV.5 - IV.6)	90 €	240 €	390 €	540 €	150 €

**Vos élus CE CFE-CGC**

Ghislaine de Salins (MCEC)  
Christophe Dousson (OLN)  
Amaury Franchette (MCEC)  
Véronique Garnier (MCEC)  
Sylvie Net (IBNF)  
Maxence D'Eprenesnil (OLPS)  
Valérie Giraud (OLPS)  
Yannick L'Haridon (DSIG)  
Nicole Leistenschneider (OWF)

**Tous vos contacts CFE-CGC  
dans l'annuaire du syndicat**

[bit.ly/annuaireCFECCG](http://bit.ly/annuaireCFECCG)

**Version électronique avec liens actifs**

[www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/](http://www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/)

**Vous abonner gratuitement à nos publications**

[bit.ly/abtCFE-CGC](http://bit.ly/abtCFE-CGC)

**Nous suivre**



[facebook.com/cfecgc.orange](https://facebook.com/cfecgc.orange)



[twitter.com/CFECCGOrange](https://twitter.com/CFECCGOrange)



Tout ce que la Direction vous tait  
**est sur le web CFE-CGC !**  
[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)



■ Emportez-nous sur votre mobile ou tablette !



application iPhone



application Android



accès via navigateur

■ Abonnez-vous gratuitement !

La CFE-CGC vous informe sur l'actualité du Groupe Orange, décryptée par notre organisation. Parmi les thèmes que nous abordons régulièrement : emploi, rémunération, conditions de travail, stratégie d'entreprise, analyse des résultats, actualité sociale.

**Pour recevoir nos publications par mail,  
compléter le coupon ci-dessous et (au choix) :**

- le faxer au 01 40 45 51 57
- le scanner et l'envoyer par mail à [info@cfecgc-orange.org](mailto:info@cfecgc-orange.org)
- le remettre à un représentant CFE-CGC Orange

**Et aussi :**

- vous abonner en ligne : <http://bit.ly/abtCFE-CGC>
- télécharger notre livret d'engagement : <http://bit.ly/livretCFE-CGC>
- adhérer : <http://bit.ly/adhererCFE-CGC>

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de vos abonnements, et sont traitées de manière confidentielle. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en écrivant à la CFE-CGC Orange.*